

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 69 (1981)

Heft: [3]

Artikel: Les inspectrices

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-284318>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Des femmes dans la police : bonnet blanc... blanc bonnet ?



Il y a celles à bonnet blanc et tailleur strict, que l'on voit déambuler par deux ou juchées sur un piédestal. Mais il y a aussi celles que l'on ne voit pas, qui se promènent armées... et en civil. L'arrivée des femmes dans la police a-t-elle bouleversé la profession ? A voir...

Les inspectrices

L'incorporation des femmes à la police est le résultat d'une évolution de plus d'un demi-siècle, évolution plutôt pragmatique si l'on pense qu'en 1914 à Genève, les femmes collaborent déjà avec la police, en tant que « service social féminin », une organisation privée qui, trois ans plus tard, s'officialise quelque peu pour dépendre du Département de justice et police. Changement de statut, changement de nom : l'organisme, devenu semi-public, s'appelle désormais le Bureau auxiliaire de surveillance. Il faudra ensuite attendre vingt ans, jusqu'en 1937, pour que les femmes soient incorporées à la police de sûreté et deviennent « assistantes de police ».

Mais petit à petit, l'assistance se démode. Rôle secondaire, rôle charitable, tout cela ne passe plus guère. Les assistantes deviennent alors « inspectrices ».

Combien sont-elles en Suisse romande ? C'est à Genève qu'elles sont le plus nombreuses, vingt-deux (nombre décidément prédestiné !) sur deux cent vingt inspecteurs. Leur contingentement est d'ailleurs soigneusement réglementé par la Loi sur l'organisation de la police : pas moins de dix-huit, pas plus de vingt-deux. Dans les autres cantons romands, elles sont infinitémoins nombreuses, ne dépassant généralement pas le nombre de cinq.

Du service social au service tout court

Une détenue doit-elle être transférée de la prison à l'hôpital ou au tribunal ? Une inspectrice l'accompagnera. Un père ne paie pas sa pension alimentaire ? L'épouse s'adresse à l'inspectrice. Une femme avec un enfant se trouvent illégalement dans le canton ? L'inspectrice mènera l'enquête, jusqu'à l'expulsion s'il le faut.

Principe de base : lorsque ce sont des femmes qui sont en cause, les inspectrices entrent en scène. Comme me le dit un responsable de la formation, « en principe le travail pour ces demoiselles va se diriger du côté de la femme et de l'enfant ». Mais « ces demoiselles » ne l'entendent pas de cette oreille. La vieille dame qui tout soudain en pleine rue ne sait plus où elle est, l'enfant qui s'est perdu et croit avoir été abandonné à tout jamais, elles s'en occupent, certes, mais elles voudraient bien aussi voir autre chose. Le développement social de ces dernières années a d'ailleurs contribué à élargir leur rayon d'action. Au début, en effet, les inspectrices avaient surtout un rôle d'assistantes sociales. Mais avec la multiplication des services sociaux, elles sont de moins en moins appelées à faire ce genre de travail. « J'aime

particulièrement collaborer avec les brigades masculines, l'on voit alors un peu autre chose qu'à la brigade féminine, me dit Silvia. Parfois, c'est bien agréable de s'occuper aussi des hommes, peut-être d'affaires plus compliquées, comme par exemple lorsqu'on collabore avec la « criminelle » ou avec un service politique. Et elle ajoute : cela nous arrivera plutôt en « grande semaine » (où elles sont atteignables en permanence) quand on a tout d'un coup besoin d'une femme parce qu'une femme est impliquée dans l'affaire ».

Petites et grandes semaines

Fonctionnaires, les inspectrices ont en principe un horaire régulier : 8 heures - 12 heures, 14 heures - 18 heures. Mais une semaine sur trois, elles finissent un peu plus tard et, surtout, sont disponibles à tout moment. C'est la grande semaine. « Nous ne fixons en général pas de rendez-vous pour cette semaine-là car le matin, on ne sait pas ce qui va nous tomber dessus ! ». Les deux autres semaines, les inspectrices s'organisent comme elles l'entendent, ce que visiblement elles apprécient beaucoup. Convocations des plaignants, entretiens avec les personnes mises en cause, patrouilles dans les grands magasins, visites domiciliaires et perquisitions, enquêtes de police judiciaire, enregistrement des déclarations, rédaction des rapports, et... administration (toujours plus envahissante et la partie la plus ennuyeuse), voilà leurs tâches.

Pour faire leur travail, les inspectrices sont réparties en trois brigades de sept ou huit, chaque brigade étant couronnée d'un chef, invariablement masculin.

Au demeurant, les relations avec les femmes ne vont pas de soi, surtout avec celles qui sont convoquées par la police. La surprise aidant — même si la convocation est rédigée et signée par l'inspectrice on s'attend à être interrogé par un homme — les hommes sont plus modérés : « De tous les hommes que j'ai interrogés, jamais un seul n'a fait mine de lever la main sur moi, ni même de dire des gros mots, alors que les femmes, mon Dieu, elles piquent parfois des crises, c'est invraisemblable ! Et dès qu'elles voient un homme, car il arrive qu'on appelle le chef, elles qui tapaient sur la table et voulaient assommer tout le monde commencent à se tasser ; c'est psychologique, il y en a qui ne peuvent pas voir les bonnes femmes ».

Triste constat quand on pense que les brigades féminines ont été spécifiquement créées pour s'occuper des problèmes concernant les femmes ! D'un autre côté, il faut bien se dire que les femmes que rencontrent les inspectrices sont celles qui ont des problèmes, le plus souvent des problèmes d'argent. Comment ne pas se dire devant cette fonctionnaire : « Qu'est-ce

qu'elle peut bien comprendre cette dame bien habillée pour laquelle « fin du mois » n'a d'autre signification qu'un salaire qui tombe comme les feuilles en automne ? ».

Il en va tout autrement, évidemment, de celles qui d'elles-mêmes font appel à la police. La relation qui s'établit alors est plutôt de femme à femme, la demande administrative n'étant que le prélude aux confidences qui vont très vite parsemer l'entretien.

Répression ou protection

Qui sont-elles, ces femmes qui sont tantôt le « sale flic », tantôt les salvatrices du dernier recours ? Ecouteons Silvia : « Ça ne me dérange pas autre mesure qu'on m'appelle « sale flic ». On essaie de montrer aux gens qu'on est aussi des êtres humains ». Elle vient de se marier.

— Avec un policier ? hasardé-je.

— Eh oui ! me répond-elle, à la fois surprise et amusée.

Sur quoi elle s'empresse d'ajouter que ce n'est pas la règle et que parmi ses collègues, elle est bien la seule à avoir épousé un... collègue.

D'ailleurs, sur vingt-deux, trois seulement sont mariées, une seule a un enfant. « Pour la plupart, le mariage n'entre pas dans leurs vues » me dira un lieutenant de la Sûreté.

Pourtant, la majorité d'entre elles ont entre 22 et 35 ans. Alors, si le mariage n'a pas l'air de les intéresser, serait-ce la carrière leur priorité, une sorte de sacerdoce auquel elles se vouent corps et âme ? Pas du tout. Au contraire, même. Il faut dire que le système de promotion (si l'on peut dire, car en fait, pour les femmes il n'y en a pas) ne les pousse guère à miser sur la prise de galons.

Pas de grades pour ces dames

Parler de promotion pour les femmes est particulièrement délicat car pour l'instant, c'est zéro... « mais il se pourrait que ça change » ajoute encore le lieutenant. Franchement, on ne voit pas comment. A les entendre, personne n'a envie que ça change. Ecouteons le responsable de la formation : « Ces dames sont plus subtiles que les hommes. Elles admettent que prendre des grades et des responsabilités, c'est consacrer encore plus de temps à leur travail que dans un autre métier. Peut-être se rendent-elles compte confusément qu'il peut leur arriver quelque chose ». En outre, « dans un personnel composé uniquement de femmes, le

Celles qui n'ont pas le statut de policier

Membres de la police mais sans avoir le statut de policier, les fonctionnaires administratives se répartissent en trois catégories principales.

Les dactylos...

Les fouilleuses (police frontière, service dit du « Contrôle des passagers ») qui, à l'aéroport, si votre beau pendatif ramené tout frais du Maroc a provoqué le fatidique « biiipp » dans le tunnel, signalant ainsi la présence d'un « objet suspect » ;

Les patrouilleuses, dont la terminologie exacte est « patrouilleurs scolaires adultes » bien que ce ne soit que des mères de famille qui font traverser les enfants aux heures scolaires de pointe !

Plus de la moitié des fouilleuses et la totalité des patrouilleuses sont employées à temps partiel... « leur gain constituant un apport d'argent à la caisse du ménage ».

problème de prendre des galons peut engendrer des rivalités, et je pense que le climat de rivalité entre l'homme et la femme doit être moins pénible qu'entre les femmes elles-mêmes. Ça va assez bien chez nous, pourquoi nous créer des ennuis en parlant de grades ? ».

Pourquoi, effectivement, puisqu'on dit encore : « La première fois que j'ai parlé à ces demoiselles de grades, ce fut un tollé général ».

Une inspectrice, quant à elle, me dit ne pas être dérangée par cette inégalité entre elles et les collègues masculins. Et pourtant, elle ajoute : « A partir du moment où on fait le même travail que les hommes, pourquoi n'aurions-nous pas un grade ? Je sais qu'une ancienne de la brigade souffre de cela, ayant déjà 23 ou 25 ans de service ». Comme d'habitude, le lieutenant me donnera la conclusion : « Ce n'est pas spécialement sous la pression des femmes qu'on pourrait leur donner des grades. C'est le climat général ».

Devant une telle incertitude quant au bien-fondé de traiter les brigades féminines sur un pied d'égalité avec les brigades masculines, on finit pas ne plus savoir s'il faut rendre grâce au « climat général » ou l'accuser de venir insidieusement déranger tout ce qui marchait parfaitement bien jusque là.

Bon, puisque cette question n'a l'air d'intéresser personne sauf moi, on passe aux salaires. Faut-il faire une différence ? « L'égalité des salaires ne pose pas de problèmes très aigus car le travail n'est pas le même. Les hommes font des patrouilles de



nuit (pas les femmes) et quelques autres services où la force physique prime ». Concrètement, cela signifie qu'un inspecteur entre en classe 13 et qu'il peut aller jusqu'à la classe 16 ou 17 et qu'une inspectrice entre en classe 12 et ne pourra jamais dépasser la classe 14. En termes de revenus, cela fait une différence d'environ Fr. 1 700.- par an lors de la première nomination et d'un peu plus de Fr. 2 000.- après dix années respectives de service (chiffres de 1979). Inutile de dire que l'écart ne fait ensuite que s'agrandir puisqu'au bout de dix, douze ans, le salaire des inspectrices n'augmente plus que par les primes d'ancienneté.

Tout cela me semble payer cher la nuit et ces « quelques services où la force physique prime ». Je m'enquiers mais on me rassure tout de suite : « Ces questions n'ont pas tellement l'air d'intéresser ces demoiselles ». Qu'est-ce qui les intéresse alors, si ce n'est ni le mariage, ni la carrière, ni le salaire ? Laissons à Silvia le dernier mot : « Je demanderais que les judiciaires et les brigades féminines ne fassent plus qu'une ».

Autrement dit, plus de différences entre les brigades masculines et les brigades féminines ? Et moi qui allais partir en pensant qu'elles ne voulaient rien.

Note : Tous les chiffres datent de septembre 1980.